

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du mardi 29 octobre 2019

Présents : Mmes CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique M.M DELRIEU Stéphane, GOMEZ Frédéric, SALICIS Jean-Marie, Mr SALICIS Benjamin, Mr GUILLAUME Florian.

La séance est ouverte à 18 heures 10.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019, Mr GUILLAUME Florian est désigné comme secrétaire de séance.

Mr Le Maire demande s'il peut rajouter à l'ordre du jour, une nouvelle délibération à prendre concernant la convention de formation comptable avec Mr Brachet. Le Conseil municipal accepte.

A. DELIBERATIONS

1) Délibération n°50-2017 Linky

En date du 01 Octobre 2019, le tribunal administratif de Marseille a invalidé la délibération N°50-2017 du 18.12.2017. Nous devons retirer la délibération ou continuer en justice. Ce combat pourra reprendre ultérieurement sous d'autres formes.

Le conseil Municipal décide retirer la délibération. Vote à l'unanimité.

2) Délibération Remise gracieuse Vincent MASCOT pour logement ERCOLI (2017).

Devant les problèmes d'humidité du logement T3 ERCOLI, Mr le Maire propose de faire une remise gracieuse sur 2 montants de loyer de l'appartement ainsi que du chauffage ; soit 1090.02 €. Mr MASCOT a régularisé la situation antérieure de recouvrement, si cette remise est acceptée, le solde des dettes sera épuré.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens.

Vote : tous les élus sont d'accord sauf Mme Maurin qui s'abstient.

3) Délibération Choix de l'entreprise Aménagement Paysager Parking.

L'ouverture des plis a eu lieu jeudi 24 octobre 2019. Mme BEC a étudié les offres selon les critères définis. 4 entreprises ont répondu et c'est l'entreprise BUECH TRAVAUX qui a proposé le meilleur prix à : 44238 € HT.

Le conseil municipal décide de valider cette entreprise. Toutefois, la proposition optionnelle d'entretien pendant 1 an reste à négocier et étudier ultérieurement.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

4) Délibération contrat commodat salle des jeunes – atelier 17 refacturation électricité.

Au niveau de la salle des jeunes a été installé un compteur en triphasé pour l'atelier poterie. Le paiement de l'installation est facturé au fur et à mesure sur les factures d'électricité. Pour permettre de rétrocéder la facture de consommation de Mme Phliponeau, la trésorerie demande d'établir un contrat de prêt à usage (commodat) du local le temps des travaux de la maison Lestienne.

Le conseil municipal décide de valider ce commodat avec l'émission d'un titre pour la consommation d'électricité par trimestre ainsi qu'un solde en fin de commodat.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

5) Délibération avenant marché Lestienne Entreprise HEOS (retenue travaux).

Un avenant au marché a dû être réalisé car le diagnostiqueur avait oublié dans son diagnostic 2 tuyaux apparents. Pour ne pas bloquer l'avancée du chantier, l'entreprise Heos est intervenue rapidement. Le Maire propose de se retourner contre le diagnostiqueur.

Pendant les travaux, l'entreprise HEOS désamiantage a détérioré le muret du jardin et cassé la fontaine en pierre existante. Devant le peu d'empressement à réparer les dégâts, un nouveau certificat de paiement a été réalisé où l'on applique des retenues. Il a été convenu lors des réunions de chantier, que l'entreprise Heos prenne à sa charge 50 % du devis des réparations du muret proposé par ADTP à 800 €.

Le conseil municipal décide de valider :

- L'avenant pour un montant de 4500 € HT
- de retenir : les frais de réparations du muret pour un montant de 400€
- de retenir les frais de la fontaine : devis Botanic pour un montant de 225.50 €

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

1) Décision Modificative n°5 Annuler abonnement AEP (Mme Orcel année 2018).

Mme Orcel avait 2 abonnements AEP, elle a résilié 1 abonnement l'année dernière qui lui avait été quand même facturé qu'elle n'a pas payé, elle est donc passée en recouvrement. Pour régulariser cette situation il nous faut prendre une décision modificative en abondant le compte 67 qui lors du budget avait été à zéro.

Il faut penser à abonder aussi ce chapitre 67 l'année prochaine afin de pallier aux charges exceptionnelles.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

2) Délibération référent Eau pour le SEDEL.

La commune a décidé d'adhérer au SEDEL EAU. Elle doit être représentée par un élu, un agent administratif et un conseiller en économies partagés du Parc du Luberon.

Mr SALICIS Jean-Marie est nommé, à l'unanimité, par l'ensemble du conseil municipal pour être l'élu représentant la commune au SEDEL EAU.

3) Délibération Contrat Sous Station des 6 logements.

Le contrat est présenté dans le pré-rapport.

Le conseil municipal valide ce contrat qui sera facturé 25€/ mois aux 6 locataires des 6 logements.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

4) Délibération annulation la facturation mensuelle abonnement sous station pour compensation.

Dans l'été, au niveau de la sous station 2 logements 3-4, il y a eu un problème occasionnant un surcoût de la facture d'électricité de Mme Dospital et de Mr Latil. Afin de régler ce litige, le maire propose de leur décompter 1 ou 2 mois d'abonnement.

Le conseil municipal valide cette proposition pour 1 mois. L'abonnement des sous-stations pour les logements 3-4 sera donc décalé d'un mois, ce qui correspond à 25€ par locataire.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

5) Terrains OLIVE- Biens sans maîtres.

Mr le Maire confirme que la parcelle 110 appartient à Mr Fouque, il y a donc une erreur dans la réclamation de Mr Mazoyer.

La SAFER a estimé les parcelles à 65 000 € sans prendre en compte « la Gipièrre » (parcelle avec une ruine).

Mr Mazoyer, lors de sa rencontre avec Mr le Maire, avançait la somme de 100 000 € pour la rétrocession (à voir avec les notaires comment cela peut se faire car il ne s'agit pas d'une vente) et précisait que la succession est prête à être signée.

Mr Mazoyer a demandé des informations complémentaires suite au rendez-vous : le PLU pour voir s'il y aurait des possibilités de constructions. Les documents lui ont été remis et le maire a proposé aux héritiers de venir sur la commune pour voir les parcelles qui sont essentiellement agricoles ou naturelles.

Aucune délibération ne peut être prise à ce jour.

6) Convention formateur comptable Gilles BRACHET.

Pour saisir les amortissements, qui n'ont pas été saisi depuis 3 ans, le maire propose d'établir une convention de 2 demies journées en novembre 2019 avec le comptable de Volx, Mr Gille Brachet, qui pourra aussi faire un point sur le budget.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

A. QUESTIONS DIVERSES

1) Emprunt maison Lestienne

La demande de subvention FRAT 2019 n'a pas été retenue, cette subvention était d'un montant de 37 500 €.

Pour garder un maximum de trésorerie, Mr le Maire propose d'emprunter à la caisse des dépôts et consignations la somme de 100 000€.

La subvention DETR 2019 pour un montant de 178 750 € a été obtenue ainsi que la subvention PALULOS pour un montant de 20 400 €.

Par contre, le FRAT pour l'aire de jeux a été retenu pour un montant de 12000€.

2) Remboursement des frais de cantine des enfants scolarisés

La famille COLIN demande si le remboursement à 50 % des frais de cantine s'applique aussi aux enfants scolarisés en dehors de Dauphin.

Comme il n'y pas beaucoup d'enfants dans la commune, Mr le Maire propose d'établir un tableau récapitulatif des enfants de la commune, leurs lieux de scolarisation et de voir par la suite si cette faveur peut être élargie. A voir aussi pour le secondaire pas uniquement les enfants scolarisés en élémentaire.

Chaque demande acceptée devra être justifiée par une facture comptable de la cantine.

3) Gobelets éco- responsable

Mr le Maire souhaite investir dans des gobelets éco-responsables réutilisables afin de ne plus utiliser des gobelets en plastiques jetables. Pour se faire, il faudrait penser à un logo à apposer sur le gobelet, appel à vos propositions.

Le gobelet coûte 0.85 cts par commande de 1000.

4) Automne culturel

Dans le cadre de l'automne culturel, le Conseil Départemental organise plusieurs spectacles dans tout le département. Il est proposé de mettre la salle polyvalente à disposition gracieusement le samedi 23 novembre 2019 à 20h30. Le spectacle proposé : la prose du transsibérien, Blaise Cendrars violoncelliste et Marc Lauras.

5)Travaux de la maison Ercoli

Les travaux pour l'extérieur ont commencé suite aux problèmes d'infiltration d'eau. Le montant des travaux correspond à l'enveloppe de l'assurance. Cependant, il reste les travaux pour l'intérieur de la maison cloisons et isolations à programmer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance,

Florian GUILLAUME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guillaume', is written over a faint rectangular grid background.